

DÉLIBÉRATION n° 2023-07

**portant approbation du procès-verbal de la
séance plénière du 04 mai 2023**

Point inscrit à l'ordre du jour n° 1

Conseil académique du 24 octobre 2023

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et L. 712-6 1° III ;

Vu les Statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 15 septembre 2022 ;

➤ Moyennant les amendements demandés, par les élus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil académique **approuvent le procès verbal du Conseil académique réuni en séance plénière du 04 mai 2023, annexé.**

Résultats du vote

Vote électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote		51				
N'ayant pas pris part au vote		0				
Nombre de voix	pour	38	Contre	12	abstention (s)	1

Fait à Saint-Denis le **25 octobre 2023**

Professeur Gilles LAJOIE

Président du Conseil académique

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le **16 FEV. 2024**

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le **16 FEV. 2024**

**CONSEIL ACADÉMIQUE
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PLENIÈRE
du 04 mai 2023 adopté le 24 octobre 2023**

Le Conseil académique s'est réuni en formation plénière le **jeudi 04 mai 2023 en hybride** sous la présidence du Professeur Gilles LAJOIE, président du Conseil académique.

Sur 70 membres en exercice dûment convoqués, 46 étaient présents ou représentés à l'ouverture de la séance à 10h30. Le quorum est atteint. Le Conseil académique de l'Université de La Réunion a pu valablement siéger sur l'ordre du jour suivant :

1. Procédure relative à la création et la modification de formation.
2. Dossier d'accréditation pour l'ouverture du 2nd cycle de médecine.
3. Dérogation des jurys de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels.
4. Question(s) diverse(s).

MEMBRES PRÉSENTS

Président du Conseil académique : Gilles LAJOIE.

Professeurs : Alain CUCCHI (visioconférence) - Hatem SMAOUI (visioconférence) - Bernard IDELSON (visioconférence) - Gwenaëlle PENNOBER (visioconférence) - Harry BOYER (visioconférence) - Marianne MORILLON (visioconférence) - Bernard REYNAUD (visioconférence) - Olivier MEILHAC (visioconférence).

Maîtres de conférences et autres enseignants : Fiona BENARD (visioconférence) - Sandra SAAYMAN - Nathalie ALMAR (visioconférence) - Teddy CADERBY (visioconférence) - Jean-Jacques KADJO (visioconférence) - Christine ROBERT DA-SILVA (visioconférence).

Personnels BIATSS : Stéphanie ROBERT (visioconférence)- Karen HOAREAU (visioconférence)- Didier SEBASTIEN (visioconférence) - Nathalie BEUF (visioconférence) - Claudine HAMILCARO (visioconférence).

Personnalités extérieures : Sonia VUILLERMOT (visioconférence).

Usagers titulaires : Rayan REMTOULA - Hassane Djaffar abi SAID - Shalina VIRICATIN (visioconférence) - Andréa VALENTIN - Rudrigue SAUTRON - Coralie LEBON (visioconférence)- Abdou ABDOL CHEBANI (visioconférence) - Soihabadi MOUSSA ALI (visioconférence) - Jérôme PIERRE LOUIS - Bertrand RAMSAMY (visioconférence) - Lesly KOMBI N'KONG - Kilian GREBONVAL (visioconférence) - Eléonore CLAIN (visioconférence) - Patrick CARRIERE RICHEL (visioconférence)- Jade PAYET (visioconférence) - Ayyache SALIME - Victoria CARCAUZON (visioconférence).

MEMBRES REPRÉSENTÉS

Professeurs : Yvan COMBEAU par *Bernard IDELSON* - Corinne DUBOIN par *Jean-Jacques KADJO* - Hippolyte Hugues KODJA par *Jean-Jacques KADJO* - Line RIQUEL-LEVENEUR par *Olivier MEILHAC*.

Maîtres de conférences et autres enseignants : Rémi BARRUÉ-BELOU par *Sandra SAAYMAN* - Martine VAUGIEN-CHEUNG HOI PING par *Christine ROBERT-DA SILVA* - Sylvain CUBIZOLLES par *Olivier MEILHAC* - Hélène MAGALON par *Christine ROBERT DA-SILVA* - PENIN Lucie Marie Anne par *Sandra SAAYMAN*.

Personnels BIATSS : Kelly DUPUIS par *Bernard IDELSON* - Maria FRINGUE par *Didier SEBASTIEN*.

Personnalités extérieures : Gilles PINAY par *Gilles LAJOIE* - Mickaël TEYSSÉDRE par *Gilles LAJOIE*.

Usagers titulaires : Océane MASCARET par *Rudrigue SAUTRON* - Alexia GAIDO-AMOROS par *Lesly KOMBI N'KONG*.

ONT ASSISTÉ EN QUALITÉ D'INVITÉS

Marie BOIRON, Directrice de la Direction des Études du Pilotage et de la Formation - Bérénice DORAY, Chargée de mission Promotion et Prévention en santé et Directrice de l'UFR Santé - Pascaline FONTAINE, Contrôleuse de gestion - Michel MULLER, Conseiller de la rectrice - Directeur du service académique d'information et d'orientation (SAIO) - Nirmal NIVERT, Directeur général des services par intérim - Directeur des affaires juridiques et institutionnelles - Anaëlle ROBERT, gestionnaire au service des affaires institutionnelles, secrétaire de séance.

*En préambule, le Président du Conseil académique remercie les membres du Cac plénier présents ce jour notamment les nouveaux élus étudiants. Monsieur le DGSJ confirme que le quorum est atteint, le Conseil académique peut siéger. Il rappelle, qu'il y a 71 membres donc un quorum très important de 35 membres.
Par ailleurs, le Président du Cac remercie les nouveaux élus étudiants présents en salle.*

Point n° 1 : Procédure relative à la création et la modification de formation

Rapporteur : La Directrice de la DEPF

Le guide a pour ambition d'éclairer l'ensemble des collègues responsables pédagogiques, mais aussi les doyens, les directeurs et les responsables administratifs, les chargés de projets de formation qui font vivre la nouvelle offre de formation. Le document est accessible sur la GED.

Il informe les nouveaux élus étudiants notamment, sur le fait que l'établissement à une accréditation nationale qui est délivrée par le ministère. Il est renouvelé à chaque phase contractuelle dans le cadre d'un contrat quinquennal. Il y a une offre de formation accréditée pour 2020-24 qui a été prolongée d'une année, en raison de la crise sanitaire Covid 19, elle est devenue 20-25. Il est possible qu'en cours de contrat, des offres de formation nouvelle se complètent au fil de l'eau avec un certain nombre de prérequis de formations qui répondent à un cahier des charges, qui s'inscrivent dans les champs de

formation adoptés dans le contrat.

Tout cela peut conduire à des propositions qui remonteraient de toutes les composantes. Il a semblé utile d'apporter un guide unique, qui précise le chemin à suivre pour une nouvelle formation.

Il est évident que l'établissement ne peut pas créer autant de formations souhaité par l'ensemble des collègues, les responsables pédagogiques et enseignants chercheurs qui sont toujours prompts à proposer de nouveaux parcours et de nouvelles formations car tout cela a un coût. Madame La directrice de la DEPF a beaucoup œuvré pour ce guide et lui cède la parole pour la présentation.

Madame la Directrice de la DEPF complète les propos de Monsieur le Président du Cac. Le but de ce guide est d'accompagner les responsables de formation, les responsables pédagogiques dans la mise en œuvre de leurs projets. Il s'agit d'une création hors vague, donc sur une période d'accréditation donnée. Ces dossiers concernent ceux en dehors de la période d'accréditation, ainsi que les nouveaux parcours de formation rattachés aux diplômes nationaux. Les diplômes se caractérisent par leur mention qui est accréditée et parfois par un parcours type qui vient colorer la mention derrière. Donc il peut être créé des parcours types rattachés à une formation.

C'est une création en interne au regard d'une accréditation sur une mention. Ce guide va concerner aussi les modifications de maquettes, qui peuvent intervenir tout au long d'un contrat donné, les diplômes universitaires, qui sont propres à l'établissement et qui sont portés exclusivement par l'établissement. Ils ne nécessitent pas d'accréditation du ministère à quelques exceptions près, quand il y a des labellisations. Enfin,

les projets d'ouverture de formations à l'international, peuvent soit concerner des formations qui existent déjà, soit des formations pour lesquelles, il y a une création de parcours et des modifications de maquettes. L'idée est de fluidifier le parcours. Il est rappelé qu'il y a des services d'appui pour aider à cette mise en œuvre des diplômes. De plus, les calendriers sont parfois contraints, notamment au niveau du ministère, pour les demandes d'accréditation hors vague.

Pour la partie soutenabilité budgétaire, il est rappelé l'importance sur tous les projets, d'avoir des visas de Monsieur le DRH et Monsieur le DFC sur ce volet, pour étudier la faisabilité du projet.

Le Président du Cac remercie Madame la directrice de la DEPF pour cette présentation. Il s'agit d'abord d'un point de cadrage national et du positionnement de l'université dans le champ des formations. Ensuite, il cite les différentes parties du document : des éléments spécifiques à prendre en compte selon les différents types de projets de formation, les références réglementaires, les ressources et autres documents utiles dans une bibliographie dédiée. Enfin, les annexes essentielles, ce sont des modèles de formulaires d'avant-projets de parcours de formation, des modèles argumentaires, des lettres d'opportunité, des lettres de soutien, un dossier type, le modèle d'accord-cadre de partenariat. Il est nécessaire que les partenaires déclarent leur envie de participer à la formation. S'il y a de l'international, il y aura une convention et le passage par la direction des relations internationales. Le guide a été validé par la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Il conclut en disant que c'est un outil de pilotage de l'offre de formation hors vague contractuelle. L'établissement est accrédité, sur des diplômes et des mentions de diplômes et a toute latitude pour créer des parcours nouveaux.

Madame Gwenaëlle PENNOBER indique ne pas avoir accès aux documents. Elle pose une question par rapport à un message via l'outil Zoom : « Nous sommes élus CFVU à Mayotte. »

Elle dit que les étudiants ne sont pas des élus du CUFR. Ils sont à Mayotte parce qu'ils suivent leur parcours à Mayotte qui est de l'Université de La Réunion et pense qu'il y a peut-être confusion.

Monsieur le DGS par intérim apporte une réponse à Madame PENNOBER et confirme que ce sont des élus de l'Université de La Réunion, mais qui sont sur site à Mayotte. De mémoire, il n'y a pas de CFVU, au CUFR. Il y a peut-être une instance qui fait office de CFVU.

Le Président du Cac demande aux membres s'il y a des questions relatives au document qui a été proposé pour avis. Il félicite l'ensemble des personnels qui a œuvré à ce guide et il adresse tout particulièrement ses remerciements appuyés à la Directrice de la DEPF pour ce travail.

Il soumet aux voix.

Résultat du vote électronique :

Nombre de présents ou représentés au moment du vote : 46

Nombre de voix Pour : 43

Nombre de voix Contre : 0

Nombre d'abstentions : 3

Nombre de présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Point n° 2 : Dossier d'accréditation pour l'ouverture du 2nd cycle de médecine

Rapporteur : Madame Bérénice DORAY

L'île de La Réunion était le dernier territoire de métropole à connaître la création d'un Centre Hospitalier Universitaire. Il a fallu avant cela, créer une composante santé. Les hôpitaux, nord et sud ont été fusionnés pour faire avec l'Université, un CHU. Il cède la parole à Madame Bérénice DORAY, PU-PH, responsable de la composante santé qui a porté cette volonté inaltérable de création du second cycle en santé.

Madame Bérénice DORAY, Directrice de l'UFR Santé précise que c'est un enjeu majeur pour la faculté de santé et les études de médecine en particulier, la mise en place d'un deuxième cycle. Pour rappel, l'UFR Santé de La Réunion, est la plus jeune de France mise en place en 2012 avec la création du CHU de La Réunion.

Les études de médecine dure 10 ans avec six premières années qui sont constituées du premier et du deuxième cycle. A l'issue de cette sixième année, l'étudiant passe en « internat », ce qui est appelé l'EDN (Examen Dématérialisé National). A La Réunion, il y a eu le premier cycle (1^{er}, 2^e et 3^e année) et le troisième cycle, mais pas de deuxième cycle (3^e, 4^e et 6^e année). Il est essentiel d'arriver à mettre en place une fac de plein exercice avec une promotion qui puisse se suivre.

Sur le plan politique, porté par l'Université, dans le dernier contrat quinquennal, il faisait état de la mise en place de ce deuxième cycle. Le contrat quinquennal avait été signé en 2021 par la ministre, par madame Frédérique Vidal, qui est un projet soutenu au niveau des partenaires régionaux, au conseil régional, et par le rectorat.

L'organisation pour sa mise en place a été longue et cela devenait urgent. Au niveau de l'UFR SANTÉ pour le premier cycle, il y a eu différentes réformes en santé qui a conduit à augmenter le nombre d'étudiants admis en deuxième année de médecine. En 2020-2021, l'arrêt de la PACES puis le démarrage du système PASS LAS qui a accueilli en deuxième année

de médecine non plus 110 mais 175 étudiants. À la fin du premier cycle, ils étaient orientés vers la métropole, vers 30 facultés de médecine. Il y avait donc des conventions avec 30 UFR partenaires qui accueilleraient les étudiants réunionnais pour un total de 142 places en métropole. L'idée est venue de créer le deuxième cycle pour accueillir entre 40 et 50 étudiants pour commencer, ce qui reste raisonnable pour 3 ans.

Donc, accueillir d'abord en quatrième année, le DFASM1, en août/septembre 2023, et en août/septembre 2024, il y aura l'ouverture du DFASM2. Puis, il y aura la deuxième promo DFASM1 et ensuite le DFASM3.

Elle souligne l'importance d'accueillir les étudiants en premier et deuxième cycles, pour fidéliser les étudiants et éviter de se retrouver en difficulté avec un nombre d'étudiants interne insuffisant. Les étudiants viennent comme internes, mais les étudiants ne restent pas pour exercer leur spécialité après leur internat. Avoir des étudiants réunionnais qui connaissent le territoire, mais également les difficultés, est un avantage. Les faire avancer dans leur cursus, sur La Réunion est un levier, pour pouvoir ensuite les garder pour leur exercice.

La difficulté actuellement qui était relatée était, pour de nombreuses familles, de devoir envisager que leurs enfants quittaient le territoire à la fin de la troisième année de médecine de devoir aller en métropole. C'est une facilité quand il y a de la famille, des amis, mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. D'autant plus que cette formation a un coût financier.

Le dossier d'accréditation a été validé lors du dernier conseil d'UFR Santé le 13 avril 2023 et envoyé aux deux Ministères de tutelle : Ministère Enseignement Supérieur et le Ministère Santé.

Sur le plan pédagogique, il s'agit de trois années toujours en alternance, ce qui reste fondamental pour la formation professionnalisante d'un médecin. Des phases d'enseignements vont être théoriques, mais sous forme de travaux dirigés essentiellement avec des petits effectifs, et une alternance avec des stages. Les enseignements théoriques sont basés sur des enseignements qui ont été définis au niveau national, appelés des collèges : collèges de cardiologie, collèges de pneumologie, collèges de rhumatologie, qui constituent véritablement le bloc obligatoire. Ces enseignements ont pour but de professionnaliser ces données. L'enseignement du deuxième cycle, est une acquisition de connaissances, et de compétences. Ces compétences sont évaluées sur des contrôles de connaissances classiques qui seront de toute façon continus, puis un examen final, également appelé des ECOS. Ce sont des stations qui reçoit l'étudiant et il est mis devant une situation pratique.

Par rapport aux personnels, l'UFR Santé compte actuellement 13 PU-PH. Actuellement quatre MCUPH, et en septembre il y aura deux PU-PH de plus et deux MCUPH de plus. Le Ministère Enseignement Supérieur et le Ministère Santé ont promis d'accompagner sur la révision des effectifs, à raison d'une création de cinq emplois hospitalo-universitaires par an de PU-PH et MCUPH.

A l'heure actuelle, un certain nombre d'enseignants ne sont pas ces hospitalo-universitaires. Ce sont des personnels hospitaliers, des praticiens hospitaliers, qui ont des contrats de CEV à l'UFR Santé, qui sont extrêmement nombreux. Ils sont mis à contribution au niveau des enseignements. Raison pour laquelle le CHU de La Réunion, avec l'ARS, et le Ministère Santé ont également demandé la création d'un certain nombre de postes de praticiens hospitaliers pour pouvoir dégager un temps enseignant qui permette de démarrer ce deuxième cycle.

Madame Bérénice DORAY conclut en demandant aux membres s'il y a des questions qui sont plus techniques, elle reste à disposition pour y répondre.

Le Président du CAC remercie Madame la directrice de l'UFR Santé, pour cet exposé éclairant. Comme évoqué le fait de remplir 40 à 50 places, par des étudiants, désireux de rester sur l'île, est une grande fierté. Il tient à féliciter toute l'équipe qui a porté ce projet. Ce premier beau résultat répond à une forte attente du territoire qui porte toutes les valeurs soulignées à l'instant.

Madame Gwenaëlle PENNOBER confirme l'importance du projet, et le fait qu'il se réalise à un moment donné sur le territoire. Le souci est la première formation qui est proposée hors calendrier qui déroge déjà à la règle. Les formations doivent être soumises le 31 décembre, dernier délai. Autre problème de calendrier, l'IGAS n'est pas passé. Dans l'exposé, il y a la carence de personnels qui va être compensée progressivement par le ministère. Dans l'histoire de l'université, les compensations progressives se font parfois dans un temps beaucoup trop long. Donc, la règle de soutenabilité budgétaire des formations, n'est pas garantie.

Elle aborde ensuite, un autre élément, celui de l'hébergement qui n'a pas été évoqué. Avec l'effectif d'une cinquantaine d'étudiants, l'UFR Santé était déjà sous dimensionné par rapport aux effectifs actuels. Comment seront intégrés les effectifs supplémentaires ?

Madame Bérénice DORAY répond sur les remarques de Madame PENNOBER, en faisant référence à la localisation, de l'UFR Santé de Terre-Sainte qui ont vu le jour. Tout le personnel administratif et enseignant a pu déménager. Elle accueillera les premiers étudiants certainement à la rentrée d'août. Là, il s'agit d'une promotion de 50 étudiants et 50 étudiants de plus l'année suivante et encore 50 l'autre année. Ces effectifs avaient été programmés lors de la construction du campus Terre-Sainte pour les accueillir.

Elle rejoint les propos de Madame PENNOBER concernant le grand effectif, qui peut être sur la première année pour les PASS, et peut être pour les LAS (les licences L1 et L2) en particulier, c'est là où il peut manquer de place. Il est envisagé, à proximité du campus de Terre-Sainte et à l'horizon 2026, la construction de grands amphithéâtres, au moins deux, de 600 places, pour, notamment tout ce qui est formation Santé, donc PASS, licence Sciences pour la Santé incluant la L1, L2, L3 et les LAS, pour pouvoir les accueillir tous sur place. Mais par rapport aux effectifs de deuxième cycle, cela ne pose aucune difficulté, sur le site de Terre-Sainte.

Ensuite, sur la temporalité, le dossier présenté tardivement avait été anticipé depuis 2021. Pour activer l'ensemble des réseaux et en particulier au niveau ministériel, cela n'a pas pu aller plus vite. La mission était prévue depuis la venue de madame Frédérique Vidal fin 2021. Pour des questions de calendrier électoral, les cabinets ministériels ont changé. Il y a eu plusieurs réunions avec les cabinets MESR et ministère de la Santé. Ils ont confirmé leurs engagements au côté de l'Université de La Réunion.

Sur les questions de révision des postes hospitalo-universitaires, ils sont garantis. Ces cinq créations par an sont totalement en parallèle des autres créations de postes universitaires à l'Université de La Réunion. Elles sont garanties par les ministères qui ouvriront ces postes, et par le fait, qu'il y a un vivier de jeunes collègues, en particulier, chefs de clinique, qui sont accompagnés, en mesure, via leur CNU, de prendre ces postes. Pour les postes administratifs, il faut rapidement un poste d'ingénieur pédagogique. Cet ingénieur pédagogique sera accompagné d'un gestionnaire pour chaque année de formation. Pour ces postes, il y a la garantie auprès de la région. La mission aura bien lieu vers octobre,

novembre 2023, elle sera même coordonnée localement par monsieur le directeur général de l'ARS.

Le Président du CAC répond à Madame PENNOBER après avoir lu son message dans le tchat. Les postes ouverts aux concours cette année arriveront au mieux l'année prochaine, en janvier ou septembre 2024. Pour la révision des postes hospitalo-universitaires, ils commencent en octobre et les postes PU-PH et les MCU-PH sont nommés au 1^{er} septembre. Dès le 1^{er} septembre 2024, il y a quatre postes en plus, deux postes de PU-PH et deux postes de MCU-PH qui arrivent.

Madame Gwenaëlle PENNOBER fait part de son inquiétude pour septembre 2023, non pas sur l'ouverture, mais sur le timing. Parfois, il faut bien prendre le temps.

Le dossier actuel montre tous les acteurs du champ santé, les médecins libéraux, l'ARS, c'est une débauche d'énergie pour arriver, au final, à ce que les étudiants réunionnais qui n'auraient pas les moyens financiers, puissent devenir des médecins à La Réunion, en restant à La Réunion.

Le Président du CAC salue cette belle énergie déployée au profit du territoire et de ses étudiants.

Le Vice-président étudiant rappelle que le projet de création de second cycle en médecine, cela fait des années qu'il est demandé par les étudiants. Ce projet a été aussi défendu dans le cadre des élections étudiantes, en tant qu'organisation syndicale, seule organisation syndicale étudiante du territoire. Il a été validé, quand même, à 70 % des suffrages exprimés, ce qui montre une réelle volonté des étudiants de l'UFR Santé de l'Université de La Réunion, de voir émerger un deuxième cycle des études de médecine.

Il y a également la question de la fuite des cerveaux, parce qu'énormément d'étudiants formés partent pour continuer leur cursus universitaire ailleurs et ne reviennent pas forcément. Le deuxième problème est la précarité qui touche les étudiants. La crise Covid a exacerbé les conditions de précarité étudiante. Enfin la question d'essayer de résoudre le problème des déserts médicaux, dès l'année 2023 ou 2024 ne sera pas résolu, mais il y contribue. Il y a donc une nécessité de permettre l'ouverture dès maintenant, car tous les facteurs convergent vers une nécessité de le faire maintenant.

Le VPE invite l'ensemble des membres du conseil académique à se prononcer en faveur de cette ouverture parce qu'il y a une nécessité pour énormément d'acteurs du territoire, de bénéficier de cette formation.

Monsieur Chebani ABDOU prend la parole sur le développement de la formation au niveau santé à La Réunion. Il pense qu'il faut mettre aussi en place une formation santé, surtout concernant le cycle 1 au CUFR de Mayotte, car La Réunion ne cesse de recevoir des EVASAN venant de Mayotte par manque considérable de médecins. Il trouve dommage de mettre les forces sur la formation à La Réunion, et non à Mayotte. Comme souligné, c'est très compliqué pour un étudiant réunionnais de continuer ses études en métropole, c'est pareil pour les jeunes mahorais, d'autant plus, qu'il y a beaucoup de demandes de jeunes mahorais qui veulent faire des études en médecine. Ils sont obligés de quitter le territoire pour aller faire les études ailleurs. Est-ce qu'une solution est envisageable pour cette problématique ?

Madame Bérénice DORAY précise avoir discuté mi-mars avec le directeur du CUFR de Mayotte. Chronologiquement, elle avait été interpellée en novembre 2022 par le directeur général du Centre hospitalier de Mamoudzou pour envisager de créer peut-être une première année de santé, une PASS sur Mayotte. Pour l'instant, à Mayotte, il y a un système de LAS,

Licence Accès Santé, mais pour des raisons peut être historiques, alors que Mayotte avait été quand même sollicitée dès le début de la réforme du premier cycle, ils avaient, finalement, continué à être partenaires de Montpellier.

Il est acté le fait de vouloir travailler ensemble, comme cela se fait déjà pour d'autres formations santé qui sont communes entre La Réunion et Mayotte. L'idée est donc de construire un partenariat. Il y aurait une réflexion pour une antenne sur Mayotte, mais aussi en fonction de l'évolution administrative propre de Mayotte. Par contre, il avait été discuté avec le directeur général de l'ARS Mayotte, d'activer des voies parallèles pour les étudiants mahorais pour rentrer en études de santé (passerelle ou les contrats d'engagement de service public CESP).

Les liens avec le CUFR et le dialogue récent font que certainement, il est envisagé des choses pour les premières années. Les liens avec le CHM, le CHU de La Réunion, les deux directeurs généraux ARS vont pouvoir accueillir plus d'étudiants ou de jeunes professionnels. Il y a donc une réflexion.

Monsieur Harry BOYER qualifie le moment de ce vote comme historique. Cela remonte à 15 ans, 20 ans l'évolution de cette université et la création de l'UFR Santé qui est la plus jeune.

C'est un dossier au long cours, et voir qu'aujourd'hui, l'établissement en mesure de proposer aux étudiants un second cycle avec tous les effets induits qui ont été indiqués c'est quelque chose qui est, presque indispensable. C'est la conclusion d'un dossier chantier difficile dans l'Université, va étoffer son offre de formation et augmenter son attractivité au bénéfice des étudiants réunionnais. C'est un vote qu'il salue et qu'il encourage à voter favorablement.

Le Vice-président étudiant souhaite dire un dernier mot, suite aux interventions des collègues de Mayotte, qu'il faut vraiment prendre en compte. En revanche, il y a un point d'alerte sur la nécessité qu'il y ait une mission de service public d'enseignement supérieur et quel que soit le territoire, les moyens doivent être associés. Il est arrivé par le passé que lorsque certaines institutions ont vocation à s'installer sur le territoire mahorais, que les moyens ne soient pas répartis en fonction des réels besoins. Il y a un CROUS de La Réunion-Mayotte qui est en train de se créer, et il y a de plus en plus d'échanges entre l'Université de La Réunion et le CUFR de Mayotte. Les formations de MEEF sont en train de se diversifier. Ensuite, il y a le développement des parcours anglais, des parcours sciences de la vie et les parcours mathématiques également. Il y a une vocation, en tant que partenaire principal dans la zone géographique, de porter ces revendications. L'Université de La Réunion doit aussi être moteur et soutien dans le fait que le CUFR soit accompagné pour développer les formations en santé.

Il y a une question qui a été posée sur le logement. S'agissant de la zone de Saint-Pierre, il faut savoir qu'il y a des discussions en cours avec la municipalité parce qu'il y a potentiellement des terrains disponibles. La contrainte est qu'ils ne pourraient pas être à proximité directe du nouveau campus. Il faut faire évoluer dans la réflexion du logement étudiant parce que le CROUS va connaître, dans les cinq prochaines années, les dernières constructions sur des terrains qui sont à proximité des campus et il faut songer à faire du logement étudiant dans les villes, mais pas forcément directement à côté du campus.

Madame Christine ROBERT pense également que ce projet est important. Au sein de l'UFR santé, il y a une très grande tension au niveau du personnel d'une façon générale. Cette formation, qui est importante, arrive en plus de toutes celles qui devront être gérées. Elle fait part de sa crainte d'ouvrir une formation, avec de gros effectifs d'étudiants, avec de fortes contraintes en termes de logistique et d'administration sans les moyens optimaux de

sa mise en place. Elle espère que L'Université de La Réunion et le ministère accompagneront sur les mises en place dans ce programme et dans de bonnes conditions.

Le Président du CAC précise que lors de la création de l'UFR, il y avait peu de moyens et il a fallu aller les chercher. Finalement, c'est dans cette dynamique que l'établissement s'inscrit et l'action très volontariste de Madame DORAY Bérénice qui va dans ce sens.

L'Université sera en capacité d'accompagner avec les dialogues de gestion, un séminaire (OSM) comme tous les ans. Il faudra se faire accompagner par le territoire, notamment avec la Région Réunion qui est partie prenante dans cette aide financière. Il pense aux chefs de cliniques. L'établissement répond à une demande attendue par le territoire au profit des étudiants. Elle doit participer à lutter contre les déserts médicaux.

Madame Bérénice DORAY rappelle qu'il y a toujours cette difficulté chronique par rapport aux moyens avec une sous-dotation, notamment en personnel BIATSS, et un excès de contractuels. Ce n'est finalement qu'en continuant à avancer que l'établissement obtiendra de nouveaux moyens.

Madame Gwenaëlle PENNOBER fait savoir que la difficulté est de voter un texte qui met un calendrier et la question de la soutenabilité budgétaire. Or le premier dossier soumis au vote ne respecte pas le calendrier et ne garantit pas la soutenabilité budgétaire.

Le Président du CAC répète qu'il s'agissait d'une aide, d'un outil de pilotage. Ce guide a été créé pour aider les collègues qui seraient, dans les mois et les années à venir, susceptibles de proposer de nouveaux parcours de formations.

Il y a dans l'histoire de l'offre en santé, une histoire longue d'efforts répétés, d'équipes de gouvernance répétées. Le résultat aujourd'hui, comme l'indique Monsieur BOYER est absolument remarquable, puisque c'est la première fois qu'il y aura un parcours complet d'études en santé.

Le vote est ouvert.

Résultat du vote électronique :

Nombre de présents ou représentés au moment du vote : 48

Nombre de voix Pour : 43

Nombre de voix Contre : 4

Nombre d'abstentions : 1

Nombre de présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Le Président du Cac remercie les contributeurs pour cette belle adhésion au projet d'ouverture du second cycle en santé. Il remercie également Madame Bérénice DORAY et toutes ses équipes.

Point n° 3 : Dérogation des jurys de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels.

Rapporteur : Le Président du Cac

Le point porte sur la dérogation des jurys de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels. Il appelait la consultation d'un document qui rappelle le décret relatif à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels

qui prévoit que le jury doit être présidé obligatoirement par un professeur d'université sauf dérogation accordée par le conseil académique, article D. 613-45 du Code de l'éducation.

C'est avoir une responsabilité pour admettre une vingtaine de collègues, qui sont maîtres de conférences, qui puissent présider les jurys de validation (indiquer sur le document de travail).

Le vote est ouvert.

Résultat du vote électronique :

Nombre de présents ou représentés au moment du vote : 48

Nombre de voix Pour : 48

Nombre de voix Contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de présents n'ayant pas pris part au vote : 0

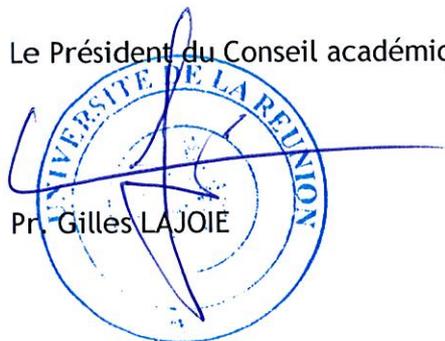
Point n° 4 : Questions diverses

Il n'y a pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du CAC remercie les membres pour cette séance.

Il clôt la séance à 12h15.

Le Président du Conseil académique

A blue ink signature of Gilles LAJOIE is written over a circular official stamp of the University of La Réunion. The stamp contains the text 'UNIVERSITE DE LA REUNION' around the perimeter and 'Pr. Gilles LAJOIE' in the center.

La secrétaire de séance

A blue ink signature of Anaëlle ROBERT is written in a stylized, cursive manner.

Anaëlle ROBERT